

Compte-rendu du conseil d'école du 18 février 2025

Lieu : salle Bouleau , école primaire de La Lanterne.

Début de la séance: 18h00

Présents :

Parents élus: Mmes Morel, Sahlaoui, Audy, Boïni, Revellat, Revert, Lenot, Poncet-Mabru, Vincelot et Mohtar.

Elus : M. Schwob (président SIVOS), , M. Jego (SIVOS), M. Revert (adj.maire de PLV), M. Béquillard (SIVOS pour Mazerolles le Salin).

Equipe éducative: Mmes Donzé, Martin, Bernard Julie, Pasteur, Martin-Gondre, Hennequin, Da Silva, Bernard Fanny, Giacomini, Dufay, Manche et Falcoz-Clerc.

Excusés :

Mme Lucille Gomez (parent élu), Mme Marion Besch (parent élu), M. Jean-Marc Bousset (maire de PLV), Mme Kessori (parent élu).

Mmes Bouvet, Zabé et Mangin (enseignantes à temps partiel).

- Point sur les effectifs et carte scolaire/ bilan rencontre de M. Rouzet -IA DASEN-.
- Présentation du nouveau PPMS.
- Présentation des résultats aux évaluations nationales.
- Présentation du projet PHARE.
- Vote du nouveau règlement intérieur de l'école.
- Fonctionnement de la coopérative de l'école.
- Journée du 21 mars.
- Kermesse de l'école.

- Point sur les effectifs et carte scolaire/ bilan rencontre de M. Rouzet -IA DASEN-

L'académie de Besançon va fermer, à la rentrée 2025, 32 postes d'enseignants dans les écoles. Phase d'ajustement en juin. Point sur les effectifs en mai.

9 inscrits en PS au jour d'aujourd'hui.

Actuellement 275 élèves dans l'école.

A la rentrée de mars : 280 élèves soit une moyenne de 25,4 élèves par classe.

Parole à M.Schwob :

Une réunion devait avoir lieu avec l'IA-DASEN (Inspecteur d'Académie – Directeur académique des services de l'Education Nationale) et les communes avoisinantes. Mais le DASEN n'est pas venu en prévenant le matin pour l'après-midi. Il a délégué son adjointe Mme Valérie Hertz pour cette réunion. Un certain nombre de sujets ont été abordés. On envisageait une visite de l'école au départ, puis discussion sur la carte scolaire, les regroupements éventuels de villages...

Pas de nouveauté sur l'école de la Lanterne. C'est compliqué de prévoir des effectifs en février avec les parents qui font des inscriptions de plus en plus tard. Ils leur faut néanmoins des prévisions d'effectifs.

Actuellement, 3 pôles Chaucennes, Noironne, Audeux. A la rentrée 2025 : plus que 2 pôles car Audeux ferme. Il restera 1 classe à Noironne et 2 classes à Chaucennes. Il y a une demande pour construire un nouveau groupe.

Donc pas de nouveaux villages qui viendraient agrémenter le Sivos de la Lanterne. Si on doit prendre en compte d'autres arrivées, il faudra réfléchir à un agrandissement : 14 classes actuelles, mais il est possible d'agrandir les locaux en utilisant les préaux qui ont été prévus pour ça.

La question des nouveaux lotissements a été soulevée : 80 logements créés d'ici 2030.

Le lotissement à l'entrée de PLV a du mal à sortir de terre.
A moins d'une grosse arrivée d'enfants, la situation restera comme ça.

Les 24 élèves par classe imposés dans les classes de GS-CP-CE1 entraînent des gros effectifs dans les classes autour.

- Présentation du nouveau PPMS

Cette année, transformation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté des enfants).

Jusqu'à présent : PPMS anti intrusion et PPMS risque majeur

Cette année, PPMS unifié.

Groupe de travail de l'école avec Karine Tillier (assistante de prévention de la DSDEN), le SIVOS – M. Schwob et M. Jégo-, le périscolaire -Mme Bazet - : rédaction, présentation et mise en place de ce PPMS unifié.

9 janvier : évaluation sûreté avec le Major Brunelli -référént sûreté de l'école -.

Exercice attentat intrusion académique le 2 décembre 2024.

Un autre exercice aura lieu, organisé par l'école : ce sera un exercice « risques majeurs ».

Risques majeurs pour notre école : nuage toxique, inondation, séisme, tempête, canicule.

Le PPMS détaille toutes les conduites à tenir en cas d'alerte. C'est un document qui explicite les procédures pour chaque cas.

Les enseignantes

Ces explications sont fournies aux élèves. Nous leur apprenons à réagir correctement, à avoir les bons réflexes en fonction de l'alerte et donc de la nature du danger.

Communication avec les parents.

Proposition de M.Schwob : faire passer aux parents la fiche vigilance donnée par le Major.

- Présentation des résultats aux évaluations nationales

Les diagrammes des résultats sont affichés au tableau (résultats au niveau national, académique, de circonscription et de notre école).

Pas de grands changements : les résultats restent bons à très bons pour notre école. Globalement, nous sommes au-dessus de la Circonscription, qui elle-même est au-dessus de l'académie, qui au-dessus du national.

Ces résultats ont été analysés en équipe de cycle, ce qui a permis de dégager des points à améliorer.

Selon les résultats des évaluations repères septembre 2024, définition des points à retravailler avec nos élèves :

En GS :

français : manipuler les syllabes et manipuler des phonèmes.

Mathématiques : Reproduire un assemblage.

En CP :

français : lire à voix haute un texte, lire à voix haute des mots, écrire des mots.

Mathématiques : Résoudre des problèmes, placer un nombre sur une ligne graduée.

En CE1 :

français : reconnaître les principaux constituants de la phrase, différencier les principales classes des mots, ordonner des nombres entiers.

En CE2 :

français : utiliser les marques d'accord pour les noms et les adjectifs.

Mathématiques : Reconnaître un nombre à partir de sa décomposition additive.

En CM1 :

français : Lire à voix haute un texte.

Mathématiques : Écrire les nombres entiers.

En CM2 : (basé sur les résultats des évaluations 6èmes qui nous sont communiqués) Test spécifique de compréhension de l'écrit – comprendre un texte – Se repérer dans une phrase et identifier sa composition, comprendre et mobiliser le lexique.
 Connaître et utiliser des notions de géométrie, résoudre des problèmes en utilisant des nombres et des grandeurs.

- Présentation du projet PHARE

On en a déjà parlé dans les conseil d'école précédents.

Il s'agit d'un dispositif national pour lutter contre le harcèlement. Tous les enseignants ont bénéficié de formations. La dernière en date, en novembre, sur la MPP (méthode de préoccupation Partagée), méthode que l'on pratique déjà sur l'école.

L'enquête que l'on avait fait passé il y a 2 ans a été un outil pour nous, et a permis de développer des actions dans notre école.

Travail en classe : émotion, médiateurs, participation à des journées à thème (bienveillance : acceptation des différences, empathie...)

3 Cafés parents dans l'année, dont un sur le cyber harcèlement à venir (17 mars).

École labellisée depuis l'année dernière : niveau 1 actuellement.

L'atteinte du niveau 1 de la labellisation Phare est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées au cours de l'année scolaire 2023-2024.

On va passer en niveau 2 très prochainement.

Niv1 : élaborer un protocole de traitement, participer à des temps forts obligatoires, mise en place d'au moins un atelier de sensibilisation pour les familles.

Pour information, voici les critères de labellisation 2025-2026, pour des actions réalisées l'année précédente) :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Équipe ressource de 5 personnels minimum*	Équipe ressource formée *	1 formateur climat scolaire
Journée Non au harcèlement	10h d'apprentissage	Axes du projet d'amélioration du climat scolaire*
Information des parents*	Atelier parents *	équipe d'ambassadeurs parents*

Suite à l'enquête, on s'est rendu compte que les enfants ne parlaient pas à une autre maîtresse que la leur. Sandie Bouvet est notre référente bien-être, les enfants savent qu'ils peuvent aller la voir. La directrice est également présente dans son bureau pour recevoir les élèves qui ont besoin de parler.

Discussion : Pour répondre aux questionnements des parents, il est rappelé que l'équipe enseignante prend à cœur le sujet et travaille quotidiennement en amont (et à travers divers projets communs) pour sensibiliser les élèves au respect des différences, à l'importance de l'empathie, de la bienveillance, à l'ouverture au monde.

- Vote du nouveau règlement intérieur de l'école

Pas de commentaires du côté des élus.

Les parents sont surpris qu'il n'y ait pas plus de précisions sur les récréations, notamment l'absence de récréations l'après-midi.

La directrice précise que cela ne relève pas du règlement intérieur de l'école.

L'organisation du temps de scolaire est une dérogation à la loi (4 demi-journées au lieu de 5) avec des horaires particuliers. Notre après-midi est raccourcie. La récréation du matin est plus longue (20 min au lieu de 15) et pas de récré l'après-midi.

Un parent demande de préciser le nombre d'adultes présents dans la cour d'élémentaire pour surveiller la récréation (en l'occurrence 3).

Précisions sur l'organisation des récrés : secteurs ballon, jeux, coloriages, lecture, kaplas...)

Demande de rajouter « interdiction de vapoter ».

Problème des parents qui fument devant l'école : M.Schwob annonce déclarer la zone du parvis de l'école officiellement non fumeur. Et fermeture des 2 places devant la grille des maternelles.

Précision à apporter au règlement suite à des cas de plus en plus nombreux : les téléphones, montres connectées et jeux vidéos sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Passage au vote : le règlement est accepté à l'unanimité.

Mode de diffusion aux parents de ce règlement intérieur : il sera mis en ligne sur le site internet de l'école, accompagné de la charte de laïcité. Les parents devront le lire avec leur(s) enfant(s) et signer un petit bordereau distribué par les enseignantes.

- Fonctionnement de la coopérative de l'école

L'OCCE a un coût annuel de 697,26€. Il nous contraint à un certain nombre de choses : on ne peut pas payer certaines cotisations...

Nous avons créé une association 1901 : Coopérative Scolaire de la Lanterne qui a été validée en préfecture. Un compte a été créé et lié à cette association.

L'OCCE nous informe que les derniers chèques émis avaient valeur de reconduction tacite.

Et qu'une validation par le DASEN de notre nouvelle association est nécessaire.

Besoin de convention du DASEN ou pas ? Reconduction tacite ? Nous sommes en attente d'une réponse.

Beaucoup d'écoles aux alentours ont créé une association 1901, et ne fonctionnent plus avec l'OCCE, ce qui laisse plus de liberté de mouvement.

- Journée du 21 mars

Journée nationale des ATSEM. Un petit déjeuner sera proposé aux parents devant l'école si le temps le permet, avec un jeu concours pour connaître un peu mieux les 4 atsem et leur rôle à l'école.

- Kermesse de l'école

Date : vendredi 27 juin.

Même organisation : kermesse l'après-midi, spectacle des élèves à 18h.

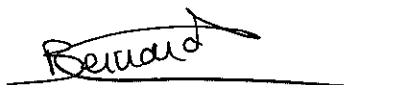
L'organisation de l'année dernière était mieux que les années précédentes.

Attention à la gestion des affaires des enfants qui sont au péri – à prévoir.

Nous souhaiterions solliciter les parents d'élèves et leur réseau afin de voir si pourrions bénéficier d'une scène -suffisamment grande pour les danses -.

La séance est levée à 19h40.

Secrétaire de séance,
Mme Julie Bernard.



Présidente de séance,
Mme Laure Falcoz-Clerc

